

### Compte-rendu Plénière mars

03/03/16

Motomag

#### Présentation du bureau PPC

Les membres présents du bureau PPC se présentent.

Marie-Jo (responsable du service d'ordre)

Thibault (trésorier)

Fabienne

Jean-Marc Belotti, coordinateur de l'antenne PPC

Sont également présents :

Christophe Coudon, délégué bénévole de la Mutuelle des Motards

Isabelle, Gilles, mandatés par le bureau sur la communication

#### Présentation des participants

Les nouveaux participants se présentent :

Eric (ER5, 100km par jour)

Bruno (6 motos, a rencontré PPC via Facebook)

Stéphane (K75, Harley ancienne, 75km par jour)

Rémy (travaille à Paris, habite Rouen, Cross tourer 2014)

Total 28 participants

#### Actions de l'antenne

Comme mentionné lors de la précédente plénière, PPC prend actuellement des contacts auprès des élus à propos des restrictions de circulation.

Il faut savoir que les projets du Ministère de l'Ecologie contrarient les projets de la mairie de Paris. Ils sont en train de négocier ensemble. Il est possible que la mairie de Paris diffère son projet restriction de circulation en juillet mais, dans l'incertitude, il faut rester mobilisés.

Un courrier a été remis hier en mains propres à Manuel Valls. Ce courrier est lu en séance.

Cette même lettre va être adressée à tous les députés d'Ile-de-France.

Un rendez-vous avec la mairie de Paris est prévu prochainement.

Le délégué de la mairie aux transports (Christophe Nadjovski) prône le paiement du stationnement des 2-3RM (malgré la promesse électorale d'Anne Hidalgo) et promet d'éradiquer les 2-3RM des trottoirs. Ces élus parisiens ignorent les difficultés de déplacement depuis la banlieue, car ils habitent majoritairement Paris (C.Nadjovski se déplace à vélo).

Une manifestation nationale est prévue le dimanche 17 avril à Paris. Les autres antennes manifesteront en régions le 16 avril.

Fédération Française des Motards en Colère

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL

nfo@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc

L'antenne PPC a une position divergente par rapport aux directives de la FFMC nationale, qui prône une manifestation sur le seul contrôle technique. Or, PPC estime que cette revendication n'est actuellement pas prioritaire car les professionnels du CT estiment que le CT à la revente (annoncé par M.Valls) n'est économiquement pas rentable pour eux.

PPC souhaite également appeler à manifester contre les interdictions de circuler.

De plus, PPC prévoit de réaliser des actions le mardi 15 mars et le mercredi 30 mars. L'information sur le rendez-vous sera transmise à la dernière minute sur Facebook. En raison de l'état d'urgence, il n'est pas exclu que la répression soit disproportionnée.

Les participants suggèrent des actions à pied ou en Vélib pour ne pas endommager leurs motos.

Les interdictions de circulation en Allemagne sont évoquées. Elles sont basées sur la couleur des vignettes remises à l'issue de chaque Contrôle Technique. Jean-Marc Belotti indique que la spécificité en France est de prévoir pour les 2-3RM des interdictions différenciées de celles des autres véhicules.

J-M. Belotti rappelle le contexte français où les amendes européennes pour dépassement des seuils de pollution seront répercutées sur les communes qui dépassent ces seuils.

Les participants soulignent ensuite qu'il est contradictoire de sanctionner la France sur sa pollution, alors que celle-ci émane notamment d'Allemagne et de ses centrales au charbon qui ne sont pas sanctionnées. La situation actuelle résulte de l'absence de réaction politique en France depuis 2008.

Faut-il continuer à apporter des arguments techniques lorsque les politiques tiennent des positions idéologiques ? Il ne faut pas oublier que, face aux arguments d'experts qui démontrent à la fois tout et leur contraire, l'acceptabilité et la réaction du public sont déterminantes.

Les projets actuels ne sont-ils pas en contradiction avec le droit constitutionnel à la propriété ? Le développement des nouveaux services de location ne rencontre-t-il pas judicieusement des intérêts économiques (constructeurs, etc.) ?

L'antenne n'exclut pas d'attaquer en justice lorsque les textes seront publiés.

### Évolutions à la Mutuelle des motards

par Christophe Coudon.

La Mutuelle participe au mouvement de la FFMC.

En 2017, l'AG de la Mutuelle ne se déroulera pas durant les Assises (AG) de la FFMC, pour ne pas avoir la contrainte de clore l'exercice avant la Pentecôte.

La Mutuelle vise à doubler ses parts de marché en 10 ans pour devenir réellement l'assureur référent dans le monde de la moto, dans un environnement commercial concurrentiel.

Mutopia est le projet qui a conduit à rassembler les équipes de la Mutuelle dans un seul bâtiment dénommé Mezz'o à Peyrols.

La délégation bénévole de Paris a besoin de volontaires pour assurer sa pérennité. Les candidatures doivent être présentées en janvier 2017 au bureau de la Mutuelle (après un début de formation) pour une prise de poste en 2018.

Fédération Française des Motards en Colère

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL

nfo@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc

Le comparateur de tarifs Chloé est présenté avec le cas d'un participant non-assuré à la Mutuelle : assuré au tiers sur un contrat standard chez AMV. La garantie corporelle à la Mutuelle démarre à partir de 10% d'invalidité (à partir de 15% d'invalidité, en option chez AMV). Le casque est remboursé à sa valeur d'achat à la Mutuelle, mais seulement jusqu'à 250€ chez AMV. Le prêt de guidon est autorisé à la Mutuelle, pas chez AMV. Etc. sur les autres garanties.

Un participant indique que le comparateur "Le Lynx" ne propose pas la Mutuelle parmi les offres possibles. Christophe explique que ces tarificateurs ne permettent pas d'intégrer toutes les garanties de la Mutuelle et ne permettent donc pas de les comparer. Charles-Henri Chaillet (administrateur à la Mutuelle) complète en précisant que les comparateurs sont rémunérés sur les assurances qu'ils vendent (et non pas l'assurance la plus adaptée au demandeur).

Chloé est accessible en contactant un conseiller en assurances de la Mutuelle, par exemple dans l'un des 3 bureaux de la Mutuelle à Paris (rue de Lyon, boulevard Haussman, Montparnasse).

**Fin à 22h35.**

Ci-joint le courrier fait au premier ministre Manuel Walls, par l'antenne de PPC

**Fédération Française des Motards en Colère**

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL

nfo@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

Monsieur Manuel Valls  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon

Montreuil, le 2 mars 2016

Monsieur le Premier ministre,

La mise en application du plan antipollution de la mairie de Paris voté le 9 février 2015, vise injustement à interdire la circulation des deux roues motorisés d'avant 2000 et ce dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Depuis peu, un projet d'arrêté émanant du ministère de l'écologie, établit une nouvelle nomenclature classant dans la même catégorie les 2 roues motorisés d'avant 2007 et les voitures essence d'avant 1997.

Nous avons remis le 17 février un courrier à Madame Hidalgo, pour attirer son attention sur ce classement inadapté et discriminatoire qui obligerait les usagers de deux roues motorisés, à abandonner un véhicule encore récent et en parfait état.

Alors que le parc automobile Français est le plus dieselisé d'Europe, et que les études montrent l'impact nocif de ce carburant sur la santé publique, il est à signaler qu'aucun deux-roues motorisé ne fonctionne au diesel, et que de par leur gabarit ils contribuent à fluidifier un trafic saturé.

De plus, si dès l'apparition des premières normes, les constructeurs de la filière deux roues motorisés n'ont pas été soumis aux mêmes contraintes que celles de l'automobile, les premiers, ont rattrapé en 2 ans ce que les seconds, ont mis 10 ans à appliquer...

Dans ce cas de figure, il nous paraît socialement et économiquement injuste d'en faire subir aujourd'hui les conséquences à l'utilisateur qui utilise un véhicule en parfaite conformité avec la réglementation en vigueur.

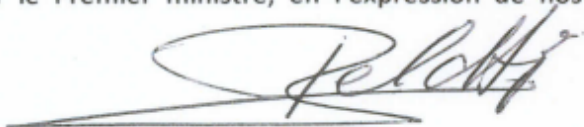
Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que plus de neuf cent mille habitants de la petite et grande couronne entrent chaque jour dans Paris pour y travailler. Ces gens, utilisent différents moyens de transport individuels et collectifs. Bon nombre de ces citoyens, gagnent énormément de temps en circulant avec un deux-roues motorisé et pour certains, n'ont pas d'autres alternatives.

Si ceux-ci, devaient se transférer sur les transports en commun, je vous laisse imaginer les problèmes que cela engendrerait dans un dispositif déjà extrêmement saturé.

Nous demandons donc que comme dans la majorité des grandes villes Européennes, les 2 et 3 roues motorisés ne soient pas inclus dans ce plan. Nous pouvons comprendre que des zones restreintes interdites à toute circulation motorisée, soient mises en places comme c'est le cas en Espagne et en Italie, mais nous ne pouvons cautionner que les citoyens, soient traités différemment en fonction de l'âge de leur véhicule et donc de leurs moyens.

Nous espérons que ces éléments vous permettront de considérer notre point de vue et de ne pas pénaliser des populations souvent modestes et qui pour bon nombre, n'ont pas d'autres solutions en matière de déplacement.

En vous remerciant du temps que vous voudrez bien accorder à ce dossier, nous nous tenons à votre disposition et vous prions de croire Monsieur le Premier ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.



Jean-Marc BELOTTI  
Président

Fédération Française des Motards en Colère

Antenne Paris Petite Couronne (PPC) – 8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL

nfo@ffmc75.net – www.ffmc75.net – Facebook : Ffmc Ppc